

PSE054

Obligations de formation à la sécurité

PUBLIC

Cariste expérimenté possédant un CACES® R 389. Validité échue (supérieur à 5 ans recommandation CRAM).

OBJECTIFS

- Réactualiser ses connaissances.
- Renouveler son CACES® en validant ses compétences à conduire un chariot en toute sécurité par un examen avec contrôle des connaissances et savoir-faire.
- Pour l'employeur, renouveler l'autorisation de conduite sous réserve de l'aptitude médicale.

METHODE PEDAGOGIQUE

Formation en salle et conduite des types de chariots alternées dans les conditions d'exigences de l'examen.

ORGANISATION

Durée 2 jours , soit 14 heures

POGRAMME

Formation théorique (1/2 journée)

- ✓ Révision et remise à niveau sur les connaissances nécessaires à l'examen :
 - Réglementation
 - Responsabilité
 - Classification et technologie des chariots
 - Sécurité de conduite
 - Règles d'utilisation
 - Conformité, maintenance, entretien
 - Exigences CACES®

Formation pratique (1/2 journée)

- ✓ Pratique de la conduite en sécurité
- ✓ Diverses utilisations des chariots conformes aux exigences d'évaluation CACES®
 - Prise de poste
 - Règles de circulation
 - Stockage / gerbage
 - Chargement / déchargement
 - Prise / dépose de charges
 - Instructions et consignes de sécurité

Examen test CACES® (1 jour / groupe en fonction de la catégorie)

- ✓ Evaluation théorique et pratique
- ✓ Délivrance du CACES®